

Image not found or type unknown



Vol entre frères et soeur - droit pénal de la famille

Par **Rachel**, le **28/06/2009** à **19:58**

Bonjour,
Pour expliquer brièvement, j'ai deux frères. Alors que l'un était parti en week-end l'autre a emprunté son vélo mais uniquement pour faire un pâté de maison. Il s'est fait renversé par une voiture qui a prit la fuite. Il a réussi à ramené le vélo, et il a été transporté par les pompiers pour être recousu (17 points de suture).
Quand mon autre frère est revenu de son week-end il a constaté que son vélo est endommagé, sa femme veut porter plainte pour vol et dégradation de matériel. Est-ce possible ? Le vélo n'a pas été volé puisqu'il est chez eux, il est peut-être abîmé, je ne sais pas, mais il est chez eux.
Merci de me répondre.

Par **frog**, le **29/06/2009** à **10:14**

Pour les dégradations, impossible. Pour le vol, pas vraiment non plus. Tout au plus, l'abus de confiance.
De toute façon, si le frangin accidenté dédommage le frangin propriétaire, il ne devrait plus y avoir de souci, non ? :-)

Par **thivault**, le **15/09/2015** à **19:11**

Bonjour ma soeur ma voler 30 euros je suis mineur et voudrais savoir si contre accord de mes parents je peut porter plainte sachant qu'il y a 2mois elle ma voler un lecteur DVD portable retrouver la semaine dernière merci d'avance

Par **moisse**, le **16/09/2015** à **07:48**

Bonjour,
Vous n'avez pas besoin de l'accord de vos parents pour porter plainte.
Par contre pour récupérer les sous, il faudra mettre en place la représentation par une personne majeure agissant en votre nom.
Mais bon tout cela est théorique, et l'intervention des parents devraient remettre les choses en place sans mouvementer l'action publique.